

EDITO NOVEMBRE / DECEMBRE

Ce qui est intéressant dans la vie, c'est que les choses évoluent toujours, dans un sens ou dans un autre. Ce qui est un peu fatigant, c'est qu'il ne faut jamais cesser de se battre malgré l'intelligence humaine, car on est bien d'accord, ce qui évite l'affrontement physique c'est de se parler, de se comprendre, d'admettre l'autre et ses différences.

A l'aube du troisième millénaire, après 2000 ans d'apprentissage social, on peut rêver que les discussions et les compromis, chacun faisant un bout de route, suffisent à trouver les solutions et les décisions quasi universelles, permettant à tous de se retrouver « en commun ».

Pas du tout !

Nous n'avons pas quitté le chacun pour soi, la loi du plus fort sur les plus faibles, la pression administrative de la technocratie condescendante, la lourdeur éternelle du fonctionariat, avec en plus depuis quelques décennies le poids du marché et de la finance, sans oublier l'esprit de compétition poussé à l'outrance.

Une vraie vie socioculturelle épanouissante passe par des libertés quotidiennes et un réel pouvoir de décision de son itinéraire, de son chemin de vie. C'est cela que défendait la première fédération « FREF », née en 1970, qui avait décidé d'occuper un espace de liberté équestre, entre les westerners et les cavaliers classiques. Pendant des années (1970 à 1995), cette fédération a regroupé des randonneurs équestres, des propriétaires de chevaux, des professionnels de l'équitation d'extérieur qui ne souhaitaient pas s'affilier à la Fédération Française d'Équitation (FFE). Plus de 40000 adhérents ont fait vivre cette fédération, se retrouvant à l'occasion des salons, des regroupements de cavaliers nature (bivouac, chevaux de bat), participant aux formations spécifiques de randonneurs équestres pour les pratiquants et d'accompagnateur et de guide de randonnée pour les bénévoles. La vie fédérale se passait d'autant mieux que cette FREF était agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, tant au niveau de sa représentativité que de ses formations ainsi que par le ministère de l'environnement.

Pour des raisons « politiques », parce qu'il fallait participer à la création de la filière cheval, qu'il fallait œuvrer pour le bien être de tous, qu'il fallait s'oublier et avoir une vision plus large que sa propre « chapelle », à la demande de tous les partenaires nationaux (l'Association Nationale de Tourisme Equestre, l'Association Professionnelle de Tourisme Equestre, le Syndicat des Maîtres Randonneurs, des Guides et Accompagnateurs de Tourisme Equestre, La Fédération Nationale du Cheval) réunis au sein de l'association Tourisme en espace Rural, la FREF est devenue en mai 1995, la Confédération Nationale des Usagers et des Loisirs Equestres.

Ce fut l'hémorragie, car les milliers d'adhérents au mouvement ne se sont plus retrouvés. Les professionnels de la randonnée n'ayant plus leur place ont rejoint, à leur corps défendant, la FFE. Les militants de la Confédération (CNULE) ont continué à s'intéresser aux pratiquants équestres, mais davantage en tant que consommateurs. Pour ce faire, une convention fut passée avec l'Association des Nouveaux consommateurs (ANC) donnant à la confédération sa légitimité. Pendant 5 ans, elle a répondu à toutes les questions, aidée des dizaines de consommateurs équestres en butte avec des problèmes liés à leur pratique, participé aux réunions nationales au sein de l'association TER. Le champ était libre pour que l'ensemble des acteurs de la filière puisse structurer les activités équestres en général : la FFE s'occupant des sportifs, les syndicats des professionnels, la CNULE veillant à l'intérêt des

consommateurs. En fait, après quelques mois de travail commun, la FFE à quitté la table de travail réduisant à néant l'espoir de tous. Le tour était bien joué. Elle avait obtenu son monopole.

Mais l'idéal de la FREF n'était en fait pas mort. Des milliers d'anciens adhérents, des responsables d'associations équestres, des propriétaires de chevaux individuels, des cavaliers souhaitant se former aux techniques du voyage à cheval, de la randonnée nature, du bivouac nous ont rattrapé. L'année 2000 fut parsemée de discussions, de rencontres régionales et locales, de longues heures au téléphone (vive le portable). Les assemblées générales de la CNULE ont vite tourné au débat et c'est ainsi que quelques anciens, animés par le président que j'étais, ont préparé une nouvelle fédération de randonneurs équestres. Les idéaux de liberté de circuler, de voyager à cheval, de choisir des activités non compétitives, de se former à la randonnée équestre ou à la responsabilité d'accompagner d'autres cavaliers plus novices furent mis en avant. La liberté de choisir son association, sa fédération, ses assurances, ses activités équestres, de militer pour que tous les citoyens, y compris les plus pauvres, y compris les handicapés, puissent participer à ce type d'activité, et rompre tout monopole fédéral fut déterminante.

Le premier octobre 2001, la Fédération des Randonneurs Equestres de France (FREF-France) était née. Ce fut un raz de marée, et la presque totalité des randonneurs ont applaudi cette résurrection. La nature a horreur du vide, et de toute évidence il manquait ce lieu de rencontre et de convivialité, ou l'activité équestre n'était plus un but en soi mais l'occasion de se réunir autour d'une motivation commune.

Notre secrétaire général, Jean Jacques STORTOZ, président il y a quelques années d'une association adhérente à la FSGT fut le trait d'union entre nos deux fédérations. Ce fut une chance inespérée que de trouver une fédération qui milite pour des idéaux de mêmes natures que les nôtres, possédant une antériorité et une expérience des loisirs populaires inestimable, n'ayant pas en son sein d'espace équestre, ce qui nous permet donc de nous positionner plus facilement, nous offrant une assise nationale importante. Nous avons donc travaillé avec les responsables nationaux et signé une convention le 31 mars 2002 (contenu du protocole sur le site interne fref-France.com).

Nous voilà donc dans la famille FSGT, avec le souhait que se rapprochement fédéral soit aussi positif pour ses adhérents qu'il l'est pour nous. Aujourd'hui, nos adhérents FREF-France sont automatiquement adhérents à la FSGT, nos associations locales s'affilient également et mettent à disposition des tous les activités de randonnées et promenades équestres ainsi que les formations qui en découlent. Il nous faudra sans doute quelques mois avant de nous connaître les uns et les autres, mais nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de toutes les actions mises en place par la FREF-France. Vous pouvez également vous promenez sur notre site (fref-France.com).

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement nous concernant grâce à un numéro permanent (Gilbert DE KEYSER au 06 70 07 39 02) et un secrétariat ouvert tous les jours.

Pour le conseil d'administration
Gilbert DE KEYSER